

Pornic, le 11 mars 2025



Secrétariat du Maire

Le Maire

à

Madame Eloïse BOURREAU-GOBIN
Marie de Saint Michel Chef Chef
Hôtel de Ville
44730 SAINT MICHEL CHEF CHEF

Dossier suivi par : Anne GUEZEL
☎ 0240823111

N/Réf. : D2503-00319

OBJET : PLU

Madame le Maire, *Chère Eloïse*

J'ai bien reçu votre invitation à assister à la réunion d'examen conjoint du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de votre commune, qui se tiendra le **mercredi 26 mars 2025 à 14 h 00 à la Mairie de SAINT MICHEL CHEF CHEF**. Je vous en remercie.

J'ai le regret de vous informer qu'il ne me sera pas possible de participer à cette réunion, ni de me faire représenter, étant retenue ce même jour par un engagement antérieur.

Je vous remercie de bien vouloir m'excuser.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien amicalement

Le Maire,

Claire HUGUES





Pornic, le 24 mars 2025

Direction générale territoires

Délégation pays de Retz

Service développement local

Référence : S2025-03-0833

Affaire suivie par :
Sarah-Magali PARMENTIER

Tél. 02 44 48 11 08

Madame Eloïse BOURREAU-GOBIN
Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef
Hôtel de Ville
17 rue du Chevecier
44730 ST MICHEL CHEF CHEF

Objet : Déclaration de projet n°1
Commune de Saint-Michel-Chef-Chef

Madame la Maire,

Par courrier du 5 mars 2025, vous avez invité le Département à participer à la réunion d'examen conjoint de la procédure de déclaration de projet n°1, emportant mise en compatibilité du PLU.

Ce projet porte sur la modification du zonage d'un terrain situé en zone urbanisée sur la centralité de Tharon, afin de permettre la création de 40-45 logements, dont 80% de logements locatifs sociaux, avec une densité minimum cible de 48 logements / ha.

Ce projet n'appelle pas de remarque de la part du Département, qui ne sera donc pas représenté lors de la réunion le 26 mars prochain.

Néanmoins, je tiens à saluer les objectifs de création de logements locatifs sociaux et de densité minimale recherchés au travers de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
Le Chef du service développement local

Ludovic SANZ-PASCUAL

Mairie de ST MICHEL CHEF CHEF
17 rue du Chevecier
44730 SAINT MICHEL-CHEF-CHEF

A l'attention de Madame le Maire

**Dossier suivi par
Justine CHOLET**
Chargée de mission Aménagement
Urbanisme
Territoire Centre Atlantique
06 13 41 42 51
justine.cholet@pl.chambagri.fr

Nantes, le 25 mars 2025

Objet : Mise en compatibilité du PLU de St Michel Chef Chef
Réf. PC/JC/SJ/421M25010
Dossier suivi par Nicolas ROULET

Madame le Maire,

Vous nous avez adressé, le 5 mars 2025, le dossier relatif à l'affaire citée en objet. Nous vous en remercions.

Après examen du projet, **nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Par délégation du Président de la Chambre d'agriculture
Paul CHARRIAU



urbanisme

De: BERNARD Anne-Cecile <Anne-Cecile.BERNARD@44.cci.fr>
Envoyé: mercredi 5 mars 2025 16:54
À: urbanisme
Objet: RE: Transmission du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Michel-Chef-Chef et invitation à la réunion d'examen conjoint

Bonjour,

Merci pour votre invitation. Malheureusement, je ne suis pas disponible le 26 mars à 14h00, veuillez m'en excuser.

Je vous informe que la CCI n'a pas de remarques particulières à formuler sur cette déclaration de projet.

Bien cordialement,

> Anne-Cecile BERNARD

02 40 44 63 98 - 06 10 90 21 75

De : urbanisme <urbanisme@stmichelchefchef.fr>

Envoyé : mercredi 5 mars 2025 12:23

Objet : Transmission du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Michel-Chef-Chef et invitation à la réunion d'examen conjoint

Certaines personnes qui ont reçu cet e-mail ne reçoivent pas souvent de e-mail de la part de urbanisme@stmichelchefchef.fr. [Pourquoi c'est important](#)

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 3 octobre 2024, la commune a prescrit une procédure de déclaration de projet n°1 emportant une mise en compatibilité de son Plan local d'urbanisme, relative à un changement de zonage permettant la réalisation d'un programme de logement à fort caractère social. Cette procédure de mise en compatibilité est réalisée dans le cadre 2° de l'article R.153-16 du Code de l'urbanisme qui permet à une commune de se prononcer par déclaration de projet sur l'intérêt général d'une opération.

Conformément aux articles L.153-54 et R 153-13, vous trouverez ci-dessous un lien de téléchargement pour le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU :

<https://we.tl/t-OsWR4Rdeqs>

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion d'examen conjoint de ce dossier qui aura lieu le :

Mercredi 26 mars 2025 à 14h00

**Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef – Salle du conseil
17 rue du Chevecier – 44730 Saint- Michel-Chef-Chef**

Le compte-rendu détaillé de la réunion d'examen conjoint vaudra avis des personnes publiques associées et sera inclus dans le dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma respectueuse considération.

PS : Un envoi sous format papier a été envoyé ce jour par voie postale.



Nicolas ROULET

Responsable service urbanisme

urbanisme@stmichelchefchef.fr / 02.40.64.99.93

MAIRIE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

17 rue du Chevecier – 44730 Saint-Michel-Chef-Chef

02.40.64.99.99 – mairie@stmichelchefchef.fr

stmichelchefchef.fr – facebook.com/saintmichelchefchef/